

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 juillet 2022

n° 111-22

Objet : *RD - Attribution de marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la Ville de Chambéry pour les aménagements de l'avenue des Ducs de Savoie, du quai Borrel et du quai Ravet*

• date de convocation le 01 juillet 2022 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Hervé Ferroud-Plattet à Vincent Boulnois - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 07 juillet 2022

délibération n° 111-22

objet **RD - Attribution de marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la Ville de Chambéry pour les aménagements de l'avenue des Ducs de Savoie, du quai Borrel et du quai Ravet**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que Grand Chambéry a approuvé la convention de groupement de commandes pour la passation de marchés à procédure adaptée en vue des travaux d'aménagements de l'avenue des Ducs de Savoie, du quai Borrel et du quai Ravet, par décision n° 064-22 du Bureau du 7 avril 2022.

Les aménagements prévus sont les suivants :

- avenue des Ducs de Savoie :
 - o côté sud, création d'une piste cyclable bidirectionnelle, réaménagement du quai de bus, allongement de la voie réservée aux transports en commun, réfection du trottoir et de la chaussée,
 - o partie centrale : aménagement paysager et suppression du stationnement,
 - o côté nord : nouvelle répartition des voies de circulation permettant la création d'une voie réservée aux bus au droit de l'arrêt actuel,
- quai Sénateur Antoine Borrel : pérennisation de la corona-piste avec sécurisation de la traversée du quai par un plateau ralentisseur, réorganisation du stationnement pour la création d'espaces verts et mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'arrêt de bus « Carnes,
- quai Charles Ravet : réorganisation du stationnement et mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'arrêt de bus « Carnes ».

Pour ce faire le marché de travaux a été divisé en quatre lots :

- lot 1 : génie civil,
- lot 2 : enrobés,
- lot 3 : réseaux, éclairage public et feux tricolores,
- lot 4 : espaces verts.

Le lot 4 relatif aux travaux d'espaces verts est de la compétence exclusive de la Ville de Chambéry.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme d'une procédure adaptée, avec une date de remise des offres fixée au 30 mai 2022.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis comme suit :

- prix des prestations : 40 %,
- valeur technique : 40 %,
- délais : 20 %.

La commission d'appel d'offres du 23 juin 2022 a émis un avis favorable à l'attribution des trois marchés qui concernent Grand Chambéry, avec les montants à sa charge suivants :

- lot 1 attribué au groupement Guintoli / EHTP pour un montant de 307 075,20 €HT,
- lot 2 attribué au groupement Guintoli / Siorat pour un montant de 151 658,55 €HT,
- lot 3 attribué à l'entreprise Spie Networks pour un montant de 47 334,42 €HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 064-22 du Bureau du 7 avril 2022 relative à la convention de groupement de commandes avec la Ville de Chambéry,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 23 juin 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue les marchés relatifs aux travaux d'aménagements de l'avenue des Ducs de Savoie, du quai Borrel et du quai Ravet sur la commune de Chambéry, au groupement d'entreprise Guintoli / EHTP pour 307 075,20 € HT pour le lot 1, au groupement d'entreprises Guintoli / Siorat pour 151 658,55 € HT pour le lot 2, à l'entreprise Spie Networks pour 47 334,42 € HT pour le lot 3,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les marchés et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 111-22

Objet de l'acte :	RD - Attribution de marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la Ville de Chambéry pour les aménagements de l'avenue des Ducs de Savoie, du quai Borrel et du quai Ravet
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	13 juillet 2022
Annexe(s) :	Périmètre Av des Ducs Chambéry - Décision attribution GC

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27636H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27636H1

Date de transmission en Préfecture :	14 juillet 2022
Date de réception en Préfecture :	14 juillet 2022
Publication :	jeudi 14 juillet 2022